

10 propositions concrètes en matière de développement touristique

- 1 Conforter les Régions dans leur rôle de coordination et de concertation** de tous les acteurs du tourisme pour une meilleure efficacité des moyens dévolus à cette économie.
- 2 Doter l'INSEE et les Régions de moyens performants en matière d'observation touristique** pour adapter l'offre aux demandes des clientèles.
- 3 Amplifier le « Plan Qualité Tourisme »** par son déploiement dans l'ensemble des Régions, en cohérence avec les labels « qualité » régionaux et étendre la labellisation à l'ensemble des activités du secteur touristique marchand.
- 4 Intégrer le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) au Schéma Régional de Développement Économique et de l'Innovation (SRDEI)** pour encourager les projets touristiques structurants et emblématiques, d'envergure régionale et interrégionale.
- 5 Réformer la taxe de séjour** pour permettre sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire régional, parallèlement à une réflexion sur la contribution des sociétés autoroutières, de la SNCF, des aéroports ou des transporteurs aériens, qui bénéficient du fait touristique.
- 6 Inclure l'économie touristique au sein du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**, en agissant sur l'adaptation de l'offre de formation, sur les plateformes territoriales d'appui aux mutations et sur la place des PME dans l'enseignement technique.
- 7 Réformer le mode de financement et la gouvernance d'Atout France** afin de donner à cette structure plus de moyens pour ses actions et mettre en œuvre un partenariat renouvelé avec les Régions, qui en sont des contributeurs essentiels ; doter l'agence d'un méta-portail touristique pour promouvoir la destination France en lien avec les portails des Régions.
- 8 Engager au plan national de grands chantiers** pour redorer le blason de la destination France et améliorer son attractivité au travers d'efforts accrus en faveur de lieux « incontournables » (sites classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco, Grands Sites de France...).
- 9 Soutenir l'investissement touristique et faciliter la faisabilité des projets**, y compris sur un plan réglementaire, par exemple par la mise en œuvre de Conseils d'orientation tourisme d'ingénierie et de projet (COTIP) associant l'ensemble des acteurs.
- 10 Inciter à la rénovation des meublés** – qui constituent une offre importante d'hébergement touristique – par des engagements fiscaux en contrepartie d'engagements locatifs.

Le développement du tourisme au cœur de l'économie des Régions

27 Régions sous la bannière France

- Première destination mondiale avec 81 millions de touristes internationaux en 2012
- 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 140 milliards d'euros de consommation annuelle
- 7% du produit intérieur brut (soit plus que l'industrie, l'automobile, l'énergie ou l'agriculture)
- 2 millions d'emplois directs et indirects non délocalisables
- Un gisement de 50 000 emplois à pourvoir

(Source : Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme)

Le tourisme s'impose comme un secteur clé de la compétitivité de l'économie française permettant de lutter contre la destruction et la délocalisation des emplois. Dans ce contexte, les Régions se mobilisent alors que l'emploi et l'économie sont les deux grandes priorités nationales.





© C.R.T. Franche-Comté

© CRT Languedoc-Roussillon / Paul PALAU

La pertinence de l'action des Régions en matière de développement économique du tourisme

1 Elles sont responsables du développement économique

Les Régions, chefs de file en matière de développement économique, ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de l'industrie touristique pour donner une cohérence à l'ensemble des activités économiques sur le territoire régional. De plus, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, les Régions sont, de fait, appelées à utiliser de manière performante ces fonds structurels, notamment pour des initiatives de soutien au tourisme.

2 Elles contribuent de façon décisive au développement touristique

Les contributions des Régions au développement touristique sont conséquentes, que ce soit en termes d'investissements portés sur les territoires, de promotion et de partenariats avec les acteurs publics et privés et, enfin, de participation au budget de l'agence de développement touristique de la France, Atout France (17 millions d'euros sur un budget promotion de 23 millions d'euros en 2013).

3 Elles constituent le bon échelon pour rivaliser avec les grandes destinations européennes

Dans un contexte de très forte concurrence internationale, la France ne peut opposer aux autres pays européens (qui s'appuient sur des grandes destinations régionales) un patchwork d'offres touristiques morcelées, en contradiction avec une nécessaire stratégie offensive de la marque « France ».

4 Elles sont légitimes et essentielles pour fédérer les acteurs publics et privés

Dans un secteur aux offres très diverses, majoritairement composé de petites entreprises, l'absence de groupes de pression nécessite une organisation des acteurs privés et publics. Les conseils régionaux jouent ainsi un rôle moteur pour impulser, coordonner et cofinancer des politiques innovantes de développement et de promotion touristiques en associant l'ensemble des collectivités à cette démarche.

Les Régions investissent massivement pour le secteur touristique

En 2011, le budget des Régions métropolitaines dévolue au tourisme s'élevait à 292 millions d'euros, dont 140 millions d'euros d'investissements (hors budgets transverses dédiés à la formation, aux transports, à l'aménagement du territoire...).

© CRT Languedoc-Roussillon / Paul PALAU

© Maison du Tourisme de Belfort / Ville de Besançon / Michel JOLY

